

**Décision du 9 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président
de cour d'appel de Nancy**

NOR : JUSB1430685S

Le premier président de la cour d'appel de Nancy,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Nancy en date du 4 décembre 2014,

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Nancy :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT	M. Maurice SCHREYER	Mme Marie-Pierre L'HUILLIER
UNSa SJ	Mme Francine CROCIATI	M. Francis PEPIN
C. JUSTICE	Mme Marie-Pierre ADAMUZ	Mme Marie-José HEILI
CGT CSJ	Mme Valérie GONTHIER	Mme Sherley MICHAUD

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 9 décembre 2014.

Le premier président,

Benoit RAULT